Janvier 2017

Volume 25, no. 4



Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil

Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5

Télécopieur : 450 455-0083 Courriel : serve@videotron.ca





Les pratiques pédagogiques

Après avoir lu cette réflexion venant des conseillers de la FSE, plusieurs idées me sont passées par la tête. L'une d'elles était de vous mettre cette réflexion en chanson sur l'air de Le temps d'une dinde, mais le temps des fêtes est passé et Hi!Ha! Tremblay n'y aurait rien compris. Enfin, je vous laisse avec vos propres idées sur cette réflexion.

Au fil des ans, les concepts mis de l'avant en éducation pour promouvoir une façon de faire en particulier se sont accumulés. En voici quelques-uns en rafale :

Les... Les concepts...

Pratiques efficaces Associés à la qualité

Pratiques gagnantes Bonnes pratiques

Meilleures pratiques (encore plus que « juste bonnes »...)

Pratiques à rendement élevé Pratiques d'excellence

Pratiques innovatrices Associés à l'amélioration

> Pratiques innovantes Pratiques novatrices Pratiques adaptées

Associés à un mélange de qualité et d'espoir d'amélioration Pratiques prometteuses

> Pratiques inspirantes Pratiques réflexives Pratiques émergentes

Dont l'intérêt est validé sur le terrain Pratiques éprouvées

Pratiques empiriques Pratiques exemplaires

Dont l'intérêt est validé par la recherche Pratiques reconnues

Pratiques fondées sur des données probantes

Pratiques factuelles

Pratiques soutenues par la recherche

Pratiques exemplaires fondées sur la recherche

Dont la mesure est fondée sur le <u>résultat</u> Pratiques axées sur les résultats (result-based practices)

Vous en connaissez d'autres?

Il y a aussi MES pratiques, que j'ai choisies selon mon jugement professionnel et adaptées aux besoins de mes élèves et aux conditions réelles d'apprentissage et d'enseignement dans ma classe, dans mon école!

Véronique Lefebvre, présidente du SERV



> Campagne 5-10-15	2
> Un message de votre comité des femmes	2
> Non à la création d'un ordre professionnel	3
> Caisse de l'éducation	3
> Calendrier des paies 2017-2018	4
> Concours planificateur 2017-2018	4

Page 2 L'INFORMEL Volume 25, no. 4

Campagne



Lors de mon passage au Réseau des jeunes de Bromont, les 27 et 28 octobre derniers, les membres du comité des jeunes de la CSQ ont invité monsieur Pierre-Antoine Harvey, économiste à la CSQ, pour nous parler de la campagne 5-10-15. C'est une campagne qui a été lancée par des groupes de travailleurs et de travailleuses non syndiqués, des organismes de lutte à la pauvreté et des organisations syndicales de partout à travers le Québec. Elle a pour but d'informer les gens de la réalité à laquelle sont confrontés les travailleurs à salaire minimum.

Monsieur Harvey a nommé les faits suivants : avec le salaire minimum actuel au Québec, il est impossible de se sortir de la pauvreté, même en travaillant à temps plein; les normes minimales du travail ne prévoient aucun congé payé ni pour maladie ni pour s'occuper d'un enfant ou d'un proche parent; les employeurs n'ont aucune obligation de remettre les horaires de travail à l'avance. Ces faits sont frappants lorsqu'on réalise que plus d'un million de Québécois travaillent à moins de 15,00 \$ l'heure et que 90 % d'entre eux ne sont pas syndiqués!

Les revendications de la campagne 5-10-15 sont les suivantes :

5 – <u>Connaître son horaire cinq jours à l'avance</u> afin de permettre aux gens d'organiser leur vie personnelle et familiale et d'obtenir des revenus plus réguliers et prévisibles;

10 – <u>Bénéficier de dix jours de congé payés pour cause de maladie ou de responsabilités familiales</u> afin que les travailleurs ou travailleuses devant s'absenter pour un rendez-vous médical, un enfant malade ou toute autre raison médicale ne soient pas coupés sur leur paie;

15 – <u>Un salaire minimum de 15,00 \$ l'heure</u> afin d'assurer que les travailleurs et travailleuses puissent couvrir leurs besoins de base, tels que : se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer.

Chacun peut faire sa part pour aider à contrer les inégalités et la précarité dans le marché du travail québécois. Vous pouvez choisir de vous impliquer de différentes façons telles que de signer l'engagement sur le site http://cinqdixquinze.org/, de vous informer pour combattre les mythes entourant les impacts d'une augmentation du salaire minimum ou de vous joindre aux actions organisées.

Pour plus d'information, visitez le site http://cinqdixquinze.org/ ou la page Facebook https://www.facebook.com/cinqdixquinze/?ref=page_internal et vous aurez accès à toute l'information concernant la campagne 5-10-15.



Christine Duquette Comité des jeunes

Un message de votre comité des femmes

Le comité des femmes organisera un souper-conférence pour la journée internationale des femmes 2017.

Nous ferons parvenir les détails sous peu à la personne déléguée de votre école. Vous pourrez également trouver l'information en visitant notre site Internet à <u>www.Servaudreuil.net.</u>

Réservez votre 15 mars 2017 pour cet évènement!



L'INFORMEL Volume 25, no. 4 Page 3

Non à la création d'un ordre professionnel

À mes débuts dans l'enseignement, je me souviens Comment fonctionne un ordre professionnel? d'un dossier syndical très chaud qui avait mobilisé les troupes : la création d'un ordre professionnel. À cette époque, je me laissais porter par la voix de mes collègues expérimentés qui m'expliquaient avec beaucoup de ferveur les différents dangers et l'inutilité de cette nouvelle structure. Aujourd'hui, j'espère être celle qui vous éclairera à propos de l'ordre professionnel que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, ramène comme une Les membres d'un ordre professionnel doivent payer panacée.

Qu'est-ce qu'un ordre professionnel?

formation à l'enseignement examine programmes de formation et conseille le ministre sur les changements à apporter, il y a la vérification des antécédents judiciaires et le protecteur de l'élève qui Un ordre professionnel n'a pas pour but de veille aux plaintes des parents.

À cela, ajoutons nombreuses appréciations du rendement en début de carrière et la supervision pédagogique présente tout au long de notre carrière!



Habituellement, le conseil d'administration d'un ordre professionnel est formé de pairs élus par les membres et de personnes du public nommés par le gouvernement. Notons que les syndicats ont toujours dénoncé l'effet pervers de l'évaluation par les pairs. Est-il utile de vous rappeler que le souhait des ministres est de s'octroyer de plus en plus de pouvoir?

une cotisation annuelle qui pourrait varier entre 300,00 \$ et 700,00 \$. Ils doivent aussi se conformer aux règles de l'ordre, suivre la formation continue Il s'agit d'un organisme auquel l'état délègue le pouvoir déterminée par l'ordre et se soumettre à une inspection d'encadrer l'accès et l'exercice d'une profession. Cette professionnelle obligatoire. De plus, la création d'un nouvelle structure est-elle réellement nécessaire ordre professionnel n'empêche pas le gouvernement puisque nous sommes largement encadrés : les droits de maintenir les encadrements en place et d'en ajouter! et les responsabilités des enseignants sont définis par la On pourrait également retrouver une publication de la Loi sur l'instruction publique, la fonction générale est liste des membres reconnus fautifs suite à une plainte. précisée dans la convention collective, les programmes Prenons exemple de nos voisins de l'Ontario où il y a de formation universitaire sont basés sur 12 la publication de l'ensemble des décisions, et cela, compétences, le comité d'agrément des programmes même lorsqu'il y a eu entente. Enfin, l'ordre pourrait imposer des conditions de travail plus difficiles.

Ce qu'un ordre professionnel n'est pas.

reconnaître à sa juste valeur une profession, ni de valoriser ses membres, ni d'améliorer le statut ou les conditions de travail de ceux-ci.

réellement besoin d'encadrements Avons-nous supplémentaires auxquels un ordre professionnel nous obligerait?

> Isabelle Gariépy Vice-présidente du SERV











Calendrier des paies 2017-2018 Planifiez votre décalage salarial!

Selon la clause 6-8.01 de l'entente nationale 2015-2020, l'enseignante ou l'enseignant reçoit son traitement annuel prévu à l'article 6-5.00 en 26 versements, selon les modalités suivantes :

- a) à compter du début de l'année de travail, l'enseignante ou l'enseignant reçoit, tous les 2 jeudis, 1/26 des montants annuels applicables en traitement;
- b) malgré l'alinéa a), le 26e versement pour une année de travail doit être rajusté de sorte que l'enseignante ou l'enseignant ait reçu, pour cette année de travail, 1/200 de son traitement annuel applicable, pour chaque jour de travail qu'elle ou il a effectué.

Selon la clause 6-9.01 de l'entente locale, les versements sont versés par dépôt direct à compter du premier jeudi ouvrable de l'année scolaire. S'il arrive qu'un jeudi ne soit pas jour ouvrable, le versement est effectué le jour ouvrable qui précède ce jeudi.

Comme notre premier jour de travail de l'année scolaire 2017-2018 sera un vendredi, il y aura un décalage d'une semaine pour le versement de la 1^{re} paie de cette année scolaire.

AOUT 2017 (1)				
L	М	М	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Planifiez ce décalage dans votre budget!

Véronique Lefebvre, présidente du SERV

Concours planificateur 2017-2018

Nous sommes à la recherche de deux œuvres (photo, peinture, dessin, etc.) pour illustrer L'Outil de travail quotidien 2017-2018 qui est distribué chaque année aux enseignantes et aux enseignants de notre syndicat. Il n'y a pas de thématique précise, laissez aller votre imagination!

Pour participer, vous devez nous faire parvenir vos photos, peintures, dessins ou autres ou même des œuvres de vos élèves, avant le 23 février 2017, par courrier interne ou par courriel à <u>claudine.serv@videotron.ca</u>.

Nous remettrons une carte cadeau d'une valeur de vingt-cinq dollars (25,00 \$) aux personnes qui auront réalisé les œuvres choisies.



Nous vous rappelons que L'Outil de travail quotidien permet au SERV de remettre, en moyenne, mille-trois-cents dollars (1 300,00 \$) de dons par année à divers organismes à but non lucratif qui viennent en aide à la population.

Merci de votre participation.

Véronique Lefebvre, présidente du SERV



Éditeur : Véronique Lefebvre Mise en page : Claudine Berger Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre Collaboration: Christine Duquette, Isabelle Gariépy et Amélie Lapointe.